

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/LIC/N/1/ISR/1
G/LIC/N/2/ISR/1
19 octobre 2006

(06-5058)

Comité des licences d'importation

Original: anglais

ACCORD SUR LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION

Notification au titre des articles 1:4 a), 8:2 b) et 5 de l'Accord

ISRAËL

La communication ci-après, datée du 16 octobre 2006, est distribuée à la demande de la délégation d'Israël.

Eu égard aux dispositions des articles 1:4 a), 8:2 b) et 5 de l'Accord sur les procédures de licences d'importation, une traduction non officielle de l'Arrêté 5766-2006 d'Israël concernant les importations non soumises à restrictions, entré en vigueur le 30 juin 2006, peut être consultée au Secrétariat.¹ Cet arrêté remplace l'Arrêté de 1986 concernant les importations non soumises à restrictions.

¹ Le texte peut être consulté au Secrétariat (Division de l'accès aux marchés) (en anglais seulement).